

Tir à 18m - Championnats régionaux 2023

- NOYON (S1 et S2 Arcs classiques et poulies) , les 18 et 19 février 2023
- AMIENS + SAINS en Amiénois (Jeunes + S3 Arcs classiques et Poulies - Arcs nus) les 11 et 12 février 2023

Répartition des archers dans les salles

	Arme	Sexe	Catég.	Plancher à réaliser 1 fois	Planchers à réaliser 2 fois	Quotas places samedi	Quotas places dimanche	Organisateurs 2023 compétitions en salle	Nb cibles	Début des Phases finales	Le cut
Salle	CO	F	S1	560	550	10		Noyon	25 cibles	1/4 finale	8ème
Salle	CO	H	S1	585	575	18		Noyon		1/8 finale	16ème
Salle	CL	F	S2	535	515	20		Noyon		1/8 finale	16ème
Salle	CL	H	S2	550	535	48		Noyon		1/16 finale	32ème
Salle	CO	F	S2	565	555		10	Noyon	25 cibles	1/4 finale	8ème
Salle	CO	H	S2	580	570		32	Noyon		1/16 finale	32ème
Salle	CL	F	S1	540	525		16	Noyon		1/8 finale	16ème
Salle	CL	H	S1	545	530		40	Noyon		1/16 finale	32ème
						96	98				
Salle	CL	F	U11	510	490	4		Amiens	13 cibles		
Salle	CL	H	U11	510	490	6		Amiens			
Salle	CL	F	U13	520	490	8		Amiens		1/4 finale	8ème
Salle	CL	H	U13	520	490	10		Amiens		1/4 finale	8ème
Salle	CL	F	U15	555	540	10		Amiens		1/4 finale	8ème
Salle	CL	H	U15	555	540	12		Amiens		1/4 finale	8ème
						50					
Salle	CL	F	U21	560	550	6		Sains en Amiénois	12 cibles	1/2 finale	4ème
Salle	CL	H	U21	560	550	8		Sains en Amiénois		1/4 finale	8ème
Salle	CL	F	S3	520	500	8		Sains en Amiénois		1/4 finale	8ème
Salle	CL	H	S3	545	535	24		Sains en Amiénois		1/8 finale	16ème
						46					
Salle	BB	F	U18	410	370		4	Amiens	13 cibles	1/2 finale	4ème
Salle	BB	H	U18	450	420		4	Amiens		1/2 finale	4ème
Salle	CL	F	U18	540	525		16	Amiens		1/8 finale	16ème
Salle	CL	H	U18	525	505		24	Amiens		1/8 finale	16ème
							48				
Salle	CO	F	U18	550	530		2	Sains en Amiénois	12 cibles	Finale	2ème
Salle	CO	H	U18	565	550		4	Sains en Amiénois		1/2 finale	4ème
Salle	CO	F	U21	570	560		2	Sains en Amiénois		Finale	2ème
Salle	CO	H	U21	565	555		4	Sains en Amiénois		1/2 finale	4ème
Salle	CO	F	S3	560	540		4	Sains en Amiénois		1/2 finale	4ème
Salle	CO	H	S3	575	565		12	Sains en Amiénois		1/4 finale	8ème
Salle	BB	F	SF	440	420		8	Sains en Amiénois		1/2 finale	4ème
Salle	BB	H	SH	490	460		14	Sains en Amiénois		1/4 finale	8ème
							50				

Pré-inscriptions au championnat régional en salle

- Le championnat régional Tir à 18m pour les jeunes et les Seniors S3 (Arcs classiques et poulies et toutes les catégories Arc nus) aura lieu les 11 et 12 février 2023 conjointement entre Amiens et Sains-en-Amiénois. **Date limite d'inscription : 6 février 2023**
- Le championnat régional Tir à 18m pour les catégories S1 et S2 (arcs classiques et poulies) aura lieu les 18 et 19 février 2023 à Noyon. **Date limite d'inscription : 13 février 2023**

- Si vous avez réalisé le ou les scores qualificatifs (voir ci-dessus)
- Ou Si vous pensez qu'au terme de la période qualificative vous figurerez dans le CUT.

alors n'hésitez pas à vous préinscrire rapidement.

Le module de pré-inscription est opérationnel. Merci de transmettre l'information aux archères et archers concernés par cette information.

Accès au module de Pré-Inspection :

sur le site du CRTAHDF : arc-hauts-de-France.com.

- Onglet « COMPETITIONS »
- Option « Inscriptions aux championnats régionaux.

Chaque archer a la possibilité de s'inscrire individuellement. (option « Se-Préinscrire »)

Il faut au préalable qu'il crée un compte (option « Je n'ai pas encore de compte » où on lui demandera :

- son n° de licence.
- Son adresse mail.
- Sa date de naissance
- La définition d'un mot de passe.

Chaque responsable de club a la possibilité d'inscrire les archers de son club (option « Préinscrire un autre archer »)

Lorsque la date limite d'inscription sera atteinte :

- un mail de confirmation d'inscription sera envoyé à tous les archers qualifiés.
- un mail de regret de non-inscription sera envoyé à tous les archers non qualifiés.

En page suivante, la liste des archers qualifiés est publiée.

Cette liste est établie au 31/12/2022. Les compétitions organisées en janvier et début février feront bien entendu évoluer cette liste. Il s'agit des archers ayant réalisé :

- Soit le score à réaliser une seule fois.
- Soit avoir atteint à 2 reprise le score à réaliser deux fois.

RAPPEL IMPORTANT : La réalisation des scores de qualification n'est pas la seule règle de sélection.

Pour les archères et archers n'ayant pas réussi les scores de qualification demandés, il faut se référer au classement régional établi à partir des 3 meilleures performances.

Classement consultable sur le site : arc-hauts-de-France.com.

- Onglet « CLASSEMENTS »
- Option « Classement toutes catégories.

L'archer choisit arme et catégorie et accède au classement régional.

Attention : seuls les archères et archers ayant réalisé au moins 3 scores doivent être pris en compte. (sauf les archères et archers ayant réussi les scores de qualification)

En fonction des quotas de places déterminés pour chaque catégorie, l'archer saura si il a des chances d'être retenu, sachant que tous les archers ayant réalisé les scores de qualification ou figurant en bonne position dans le classement régional ne feront pas forcément le choix du déplacement pour participer au championnat régional.

Un point sur les qualifications et les préinscriptions sous la forme d'un fichier excel sera publié chaque semaine sur le site du CRTAHDF